

**GRILLE D'EVALUATION 2015
LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE LA SOMME
JURYS DE PRESELECTION**

Commune :		Catégorie :		
Nom et fonction des personnes rencontrées :				
		note sur	note attribuée	critère obligatoire pour obtention de la première fleur
VEGETAL ET FLEURISSEMENT		50		
ARBRES ET HAIES		15		
Diversité botanique		3		
Adaptation des arbres aux lieux		3		oui
Qualité de l'entretien et protection		3		oui
Renouvellement du patrimoine arboré et bocager		3		oui
Utilisation des formes traditionnelles de la Somme (arbres têtard, palissés, haies de houx, haies plessées, vergers de pommiers, etc)		3		
ARBUSTES (dont Rosiers), GRIMPANTES ET VIVACES		20		
Diversité botanique		4		
Adaptation des plantes aux lieux		4		oui
Qualité de l'entretien et protection		4		oui
Renouvellement du patrimoine arbustif et floral vivace		4		oui
Association des différentes catégories entre elles		4		
ANNUELLES		5		
Diversité botanique		2		oui
Utilisation en pleine terre et mélange avec d'autres catégories de plantes ou esthétique des contenants		3		oui
PELOUSES ET PRAIRIES FLEURIES		10		
Utilisation des pelouses en revêtement de trottoirs		2		
Espaces communaux en herbe		3		
Utilisation de la prairie fleurie ou de la gestion différenciée		2		
Qualité de l'entretien		3		oui
ENVIRONNEMENT		20		
MILIEUX NATURELS		5		
Connaissance et inventaire		1		oui
Actions menées pour la protection		2		oui
Opération d'amélioration des sites naturels		1		
Actions de sensibilisation de la population aux milieux naturels		1		oui
RESSOURCES NATURELLES		15		
Respect des zones humides et des larris		2		
Action en faveur de l'économie et de la récupération de l'eau		4		oui
Réduction des produits phytosanitaires		4		oui
Limitation et recyclage des déchets verts		4		oui
Action pour la limitation de la consommation énergétique des bâtiments publics		1		
CADRE DE VIE ET IDENTITE CULTURELLE		20		
Maitrise de la publicité et des enseignes (Absence ou Zone de Publicité Restreinte ou Protection au titre des sites ou des monuments historiques)		2		oui
Propreté de la commune (détritus, graffitis non maîtrisés, décharges sauvages, ...)		3		oui
Qualité de l'entretien du bâti et mise en valeur par le végétal		2		oui
Qualité esthétique de la voirie et des circulations		2		oui

**GRILLE D'EVALUATION 2015
LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE LA SOMME
JURYS DE PRESELECTION**

		note sur	note attribuée	critère obligatoire pour obtention de la première fleur
Esthétique et intégration du mobilier urbain		1		oui
Masquage des points noirs paysagers		1		oui
Mise en souterrain des réseaux aériens		1		
Traitement paysager	des entrées de ville	1		oui
	du centre	1		
	des zones pavillonnaires	1		oui
	Du (des) cimetières	1		
	du tour de ville	1		
Autres espaces	Jardins collectifs	3		
	Jardins publics			
	Abords des constructions publiques			oui
	Terrains de sport			oui
	Zones d'activité artisanales, commerciales ou industrielles			oui
	Autres			
FLEURISSEMENT ET VIE LOCALE		10		
ACTIONS PROMOTIONNELLES		4		
Information de la population (journaux, sites internet, affiches, etc.)		1		oui
Animations (animation d'un concours des maisons fleuries, réunions, bourses aux plantes, etc.)		1		oui
Actions de promotion du Label		1		
Autres actions : promotion du fleurissement auprès des touristes, employés communaux, administrations, etc ...		1		
MOTIVATIONS MUNICIPALES		3		
Connaissance et prise en compte du label		1		oui
Prise en compte du fleurissement dans les décisions d'aménagement communal		2		oui
VISITE DU JURY		3		
Présence d'un accompagnant		1		oui
Organisation de la visite		1		oui
Présentation écrite du fleurissement au jury		1		oui
TOTAL / 100				

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY

--	--